

gouvernements peuvent appliquer toute la force de leurs lois pour punir les coupables.

Le Canada peut fournir et a déjà fourni des aides très pratiques et positives aux réformes juridiques : assistance directe à l'élaboration de constitutions démocratiques, formation de juristes et organisation d'un système judiciaire indépendant, sans lequel les droits de la personne ne peuvent être garantis; mise sur pied d'organismes chargés de surveiller le respect des droits de la personne et formation de leurs responsables.

Le programme de stage juridique de l'Association du Barreau canadien, destiné à l'Europe centrale et à l'Europe de l'Est, permettra à 24 avocats polonais, hongrois, tchécoslovaques et ukrainiens de venir faire un stage de trois mois auprès d'études d'avocats et d'organisations juridiques du Canada.

Le programme de 1992 prévoit aussi l'organisation, à Varsovie et à Prague, de séminaires sur le rôle que jouent les avocats dans une société démocratique et libérale. De plus, il comprend un élément de formation judiciaire pour 10 juges tchécoslovaques.

En 1990, le ministère de la Justice du Québec a participé à une série de projets de consultation et de formation avec le ministère de la Justice de Hongrie. Des responsables hongrois ont étudié le code civil et les systèmes d'enregistrement et de notariat québécois. D'autre part, des experts juristes du Québec ont fourni leur savoir-faire et leurs conseils pour la rédaction de lois et la réforme du droit criminel de Hongrie.

Promouvoir la démocratie

On peut aussi amener d'autres secteurs de la société à évoluer en harmonie avec la protection institutionnelle des droits de la personne. Cet hiver, nous avons organisé à Montebello un séminaire sur la démocratie pour les chefs des forces armées de pays d'Europe de l'Est.

Grâce à un projet parrainé par la Fondation canadienne des droits humains de Montréal, 21 personnes viendront au Canada de Russie, d'Ukraine, de Lituanie, de Lettonie et d'Estonie pour y prendre part à un programme de formation de cinq semaines sur les droits de la personne.

Tous ces programmes, et d'autres semblables, sont conçus pour ancrer dans la culture de ces toutes nouvelles nations les concepts élémentaires de droits de la personne.

En ce qui concerne les libertés nouvellement acquises dans les pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est et dans les pays de l'ancienne Union soviétique, le Canada connaît bien les